

COMMUNE DE LAPERRIERE-SUR-SAÔNE
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 FEVRIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt et un février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Laperrière-sur-Saône se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SOLLER, Maire.

Date de convocation et d'affichage: 13 février 2017

Nombre de membres en exercice: 11

Nombre de membres présents: 9

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Bénédicte BACLET, Fabienne VIROT, Marie-Pierre BACLET, Messieurs Jean-Luc SOLLER, Thierry FLEURY, Cyril VACHET-LEBOEUF, Romaric VERNE, Jean-Pierre PAGOT, Daniel BILLETTE.

PROCURATION : Madame Carine DELION a donné procuration Monsieur Jean-Pierre PAGOT.

ABSENT : Monsieur Éric GUÉRITTEY.

SECRETAIRE DE SEANCE: Madame Fabienne VIROT

Compte rendu de la précédente réunion : adopté à l'unanimité.

(Monsieur Cyril VACHET-LEBOEUF souhaite connaître quel matériel la Communauté de Communes Rives de Saône met-elle à disposition des Communes et des associations).

REMPLACEMENT DE L'EMPLOI D'ACCOMPAGNATEUR (RAMASSAGE SCOLAIRE) A TEMPS NON COMPLET.

Le Maire indique à l'Assemblée qu'en cas d'absence de l'accompagnateur (ramassage scolaire), il est nécessaire de désigner une autre personne pour le remplacer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité, accepte cette proposition et décide que la personne qui sera désignée sera rémunérée sur une base identique à celle de l'accompagnateur principal, rémunération fixée par délibération du 4 avril 2016.

SICECO – MODIFICATIONS STATUTAIRES.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le Comité syndical du SICECO a, par délibération du 1^{er} février 2017, adopté une modification de ses Statuts. En effet, un arrêté préfectoral du 12 décembre 2016 a modifié le périmètre du Syndicat et il convient d'en tirer les conséquences :

- ✎ Les 7 communes du Grand Dijon sont retirées du SICECO à compter du 1^{er} janvier 2017. La Communauté urbaine ne les représente plus au Comité et toute référence à l'adhésion du Grand Dijon et à ses délégués est supprimée du texte des Statuts.
- ✎ Les 24 communes du SERT de Plombières-lès-Dijon qui ne font pas partie du Grand Dijon sont intégrées au SICECO à partir du 1^{er} janvier 2017 et sont réparties dans différentes CLE.
Les annexes aux Statuts sont modifiées en ce sens :
 - annexe 1 : liste alphabétique des membres,
 - annexe 2 : composition des Commissions Locales d'Energie (liste et carte).

D'autre part, 2 communes du SICECO permutent, la commune de Gergeuil de la CLE 2 à la CLE 6 et la commune d'Urcy de la CLE 6 à la CLE 2.

Enfin, la dernière modification des Statuts du SICECO du 5 avril 2016 a permis aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre d'adhérer au Syndicat et les communautés de communes dont la liste suit ont demandé à en faire partie.

Il s'agit de :

- La Communauté de communes du canton de Pontallier-sur-Saône par délibération en date du 27 juin 2016
- La Communauté de communes des Vallées de la Tille et de l'IGNON par délibération en date du 30 juin 2016
- La Communauté de communes Auxonne Val de Saône par délibération en date du 7 juillet 2016
- La Communauté de communes du canton de Bligny-sur-Ouche par délibération en date du 7 juillet 2016
- La Communauté de communes de la Butte de Thil par délibération en date du 12 septembre 2016
- La Communauté de communes du Sinémurien par délibération en date du 13 septembre 2016
- La Communauté de communes Rives de Saône par délibération en date du 14 septembre 2016
- La Communauté de communes du canton de Vitteaux par délibération en date du 23 septembre 2016
- La Communauté de communes de l'Auxois Sud par délibération en date du 29 septembre 2016
- La Communauté de communes du Mirebellois par délibération en date du 27 octobre 2016
- La Communauté de communes des Sources de la Tille par délibération en date du 27 octobre 2016
- La Communauté de communes du Montbarinois par délibération en date du 7 novembre 2016
- La Communauté de communes de la Plaine dijonnaise par délibération en date du 10 novembre 2016
- La Communauté de communes Forêts Seine et Suzon par délibération en date du 7 décembre 2016
- La Communauté de communes Ouche et Montagne par délibération en date du 26 janvier 2017

Le Comité syndical du SICECO, par délibération en date du 1^{er} février 2017, a approuvé l'adhésion desdites Communautés de communes. Monsieur le Maire précise que c'est au tour de l'ensemble des communes adhérentes au SICECO de se prononcer sur ces différentes modifications reprises dans les Statuts ci-joints. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de les approuver.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5214-27,

Vu les délibérations des Communautés de communes ci-dessus mentionnées,

Vu la délibération annexée du Comité syndical du SICECO du 1^{er} février 2017,

Vu le projet de Statuts du SICECO,

- **Approuve** les modifications statutaires telles qu'elles ont été adoptées par l'Assemblée générale du Comité syndical du SICECO en date du 1^{er} février 2017 ;
- **Approuve** l'adhésion des Communautés de communes citées ci-dessus ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

PRESENTATION DES RAPPORTS ANNEE 2015 : SERVICE PUBLIC D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT.

Présentation faite par Monsieur le Maire.

Demande auprès du SIAEPA du Pays Losnais de l'examen des réseaux : eaux usées et eaux pluviales.

QUESTIONS DIVERSES :

- ✦ Monsieur Cyril VACHET-LEBOEUF, membre de la commission du bois, fait le compte rendu de 2 réunions.

Réunion du 04/02/2017 :

- ⇒ Les coupes en cours sont exploitées à 75% (Rappel du délai accordé : 15 avril 2017).
- ⇒ Non-respect de l'interdiction de circulation aux véhicules dans les bois.
- ⇒ Problèmes rencontrés avec les cavaliers utilisant les lignes de bois exploitées.
- ⇒ Cf. ONF pour installation de panneaux mentionnant les articles de Loi-Décret-Code.

Réunion du 08/02/2017 :

- ⇒ Démarrage du cubage : environ 10 x 20 stères par portion.
- ⇒ Portion n°1 : Remarque faite par Monsieur JOVIGNOT souhaitant que la Commune élague ses arbres.
Cf. l'ONF pour convenir d'un rendez-vous sur place. Définir le bornage, si inexistant intervention d'un géomètre.
- ⇒ Rappeler à l'ONF leur rôle de police dans la forêt.
- ⇒ Créer un couloir de circulation entre les parcelles 45 et 21 et les parcelles 51 et 43.
Cf. l'ONF pour connaître les coordonnées d'une société étant à même de réaliser ces travaux.
- ⇒ Au Chaignais : parcelles 34 et 37 : 2 têtes de chêne et 2 têtes de hêtre à faire : accord donné à un particulier.
- ⇒ Sous le viaduc de l'A36 (lieu appartenant à la Société APRR) présence de dépôts sauvages.
Demander à l'APRR d'installer un panneau d'interdiction de dépôts sauvages.
- ⇒ Coupe 43 et 46 : proposer de finir la coupe 46 et de démarrer la coupe 43 dans la partie qui n'a pas encore été exploitée.
- ⇒ De l'autre côté de l'autoroute, bande de terrain (200M x 20M) qu'il faudrait nettoyer (automne 2017), afin de pouvoir exploiter la coupe de peupliers. Demander à un particulier.

- ✦ Problèmes de discipline au sein des classes du RPI : compte rendu fait par Madame Bénédicte BACLET.
- ✦ Catalogue de spectacles proposé par le Conseil Départemental de la Côte d'Or : tarifs préférentiels. A suivre.
- ✦ 1^{er} mars 2017 à 9h en Mairie: réunion avec le Siceco et Société EIFFAGE pour étude de rénovation des luminaires.
- ✦ 10 mars 2017 à 14h en Mairie : réunion pour préparation du BP 2017.
- ✦ 15 mars 2017 à 20h en Mairie : réunion de la commission des finances.
- ✦ 30 mars 2017 à 20h en Mairie : Conseil Municipal.

**Le Maire,
Jean-Luc SOLLER**

Destinataires : MM et MMES les Conseillers Municipaux.